



POSITION PAPER SLOVAQUIE

À Bratislava, le 22/10/2023

1/ La Slovaquie en faveur du pacte migration et asile

Depuis la présidence slovaque de l'Union européenne en 2016, la Slovaquie ne cesse de prouver son engagement au cœur de l'Europe pour lutter contre l'immigration illégale. En effet, à la suite du pic migratoire de 2015, la Slovaquie fait de ce sujet l'un des cinq points de sa présidence, en encourageant le renforcement de l'espace Schengen, l'utilisation de nouvelles technologies pour lutter contre l'immigration illégale et la mise en œuvre de l'Agence européenne de garde-frontière et de garde-côtes (frontex). De plus, nous avons été les pionniers dans la proposition, dès 2015, de la mise en place d'une solidarité financière, ou d'une plus grande contribution financière concernant Frontex pour les États refusant d'accueillir une immigration légalisée et relocalisée. Si l'Italie, Malte et la Grèce avaient refusé cette proposition, la Slovaquie s'oppose de son côté à l'imposition de *diktats* venus des États prédominants dans l'UE aux autres États.

Depuis, les crises migratoires ont redoublé. Si notre État a compté parmi ceux qui ont le plus soutenu l'Ukraine et accueilli le plus grand nombre de réfugiés, avec notamment l'arrivée de plus de 200 000 citoyens ukrainiens sur le territoire, de 113 000 demandes de protection temporaire, et 190 millions d'euros alloués à l'Ukraine, ces arrivées doivent être régulées. En effet, la Slovaquie se trouvant à la frontière de l'espace Schengen, nous subissons les flux ukrainiens (plus de 300 000 ukrainiens ont traversé la frontière en quelques semaines, provoquant un chaos dans notre pays) mais aussi les flux d'autres régions du monde, passant par l'Ukraine.

Petit pays de 5 millions d'habitants, la Slovaquie craint pour son équilibre, pour sa sécurité, et son intégrité. Nous sommes un État détenant une identité forte, et voulons prioriser nos citoyens plutôt qu'accueillir des personnes venues d'autres horizons, et qui en plus de ne pas pouvoir s'intégrer par manque d'infrastructures leur correspondant, perturberaient nos valeurs. Ainsi, la **Slovaquie s'allie** par ses amendements et ses positions à la **Hongrie**, la **Pologne** et la **République Tchèque**, composant le groupe de **Visegrád**, et à d'autres États, eux aussi soucieux de protéger leur intégrité, dont notamment, la **Bulgarie**, la **Lituanie**, **Chypre**, et d'autres avec qui nous sommes encore en discussion.

2/ Considérations slovaques et revendications

Comme dit à de nombreuses reprises, la Slovaquie prône un renforcement de Schengen, et une coopération accrue aux pays tiers, notamment concernant les politiques de retour. En effet, la Slovaquie ne peut pas se permettre de continuer à subir des crises migratoires comme celle

survenue en 2015 ou, plus récemment, celle qui fut la conséquence de la guerre en Ukraine. En effet, la Slovaquie a dû gérer, sans s'y être préparée, l'arrivée soudaine de l'équivalent de 4% de la population slovaque, et fournir abris, emplois, solidarité aux dépens de la population slovaque. En moins d'un an, nos citoyens ont exprimé leur refus et leurs inquiétudes quant à ces politiques. Crise économique, sociale, du logement, de l'emploi. Les Slovaques ont subi de plein fouet l'arrivée de leurs frères ukrainiens. Aujourd'hui, 52% d'entre eux refusent de subir les dommages collatéraux de cette guerre, d'autant plus pendant que des pays comme la France n'accueillent que peu de réfugiés ukrainiens malgré leurs capacités de le faire.

De plus, malgré les accusations de l'Union Européenne, la Slovaquie accueille un grand nombre de ressortissants étrangers proportionnellement aux demandes que nous recevons. En effet, n'étant qu'un territoire de transit pour la plupart des migrants, peu de demandes parviennent à la Slovaquie, et parmi elles, 56,3% ont été acceptées en 2018 selon l'OCDE¹. Ces chiffres ne cessent d'augmenter ; en 2017, 10 000 personnes obtenaient un permis de résidence (hors UE) ; 33% de plus qu'en 2016.

Dès lors, toujours selon l'OCDE, des modifications législatives relatives aux Lois sur les services d'emploi et sur le séjour des ressortissants étrangers sont entrées en vigueur en janvier 2019. Les ressortissants étrangers ont vu les procédures d'immigration relatives au secteur de l'emploi se faciliter et ont pu intégrer le pays plus rapidement.

Ainsi, la Slovaquie a prouvé sa bonne volonté quant à l'accueil de migrants, cependant, refuse d'accueillir la relocalisation de ressortissants étrangers non choisis. En effet, notre territoire n'étant pas leur destination initiale, et de plus, n'étant pas adapté aux différences culturelles et religieuses, en ne comportant aucune mosquée par exemple, il est inutile d'accueillir des personnes qui ne pourront pas s'intégrer par manque de repère et de similarités, et viendront perturber l'équilibre national. De plus, la Slovaquie réaffirme son refus de payer 20 000 € par migrant, somme évoquée dans le pacte de migration de 2020.

Enfin, la Slovaquie a dû gérer l'afflux de plus de 39000 migrants illégaux, soit 11 fois plus qu'au cours de l'année 2022¹. La fermeture de frontières au sein de l'Union Européenne permet à certains pays d'Europe centrale de se protéger de ces afflux, pendant que nos frontières ne parviennent pas à bloquer cette immigration, et encerclent les ressortissants sur notre territoire face aux frontières qu'ils ne peuvent traverser.

C'est dans l'optique de mieux gérer ce problème que nous avons signé des **accords** à la fois avec **Thales**, concernant l'établissement de frontières intelligentes, et de systèmes biométriques contrôlant les (fausses) identités et les entrées/sorties, mais aussi avec **Frontex**, saisi dès 2022 pour lutter contre l'arrivée ukrainienne massive, dans le but de limiter ces arrivées, en échange de contributions financières accrues.

¹*Pourquoi les migrants se pressent à la frontière slovaque* (2023) *Les Echos*. Available at: <https://www.lesechos.fr/monde/europe/video-pourquoi-les-migrants-se-presentent-a-la-frontiere-slovaque-1985392> (Accessed: 20 November 2023).

La Slovaquie refuse de subir et de devoir gérer l'immigration illégale qui désire entrer sur le territoire européen sans contrepartie. Nous refusons les obligations de solidarité. L'application d'obligations financières si élevées ou de relocalisation pénaliseraient des pays comme la Slovaquie, ou du groupe de Visegrad, qui peinent à s'indépendantiser et maintenir une croissance économique et notamment depuis la pandémie du Covid-19. Les citoyens locaux doivent être soutenus et non pas remplacés dans le marché de l'emploi ou du logement, tous deux secteurs déjà menacés par les enjeux actuels.

3/ Réclamations quant à la directive retour de la Commission Européenne

Ainsi, le groupe de Visegrád s'allie avec ses États voisins pour proposer des amendements concernant la directive retour du pacte migration et asile. En effet, nous nous **opposons** au fait qu'un ressortissant de pays tiers qui a demandé l'asile dans un État membre ne doit pas être **considéré** comme étant en **séjour irrégulier** sur le territoire de cet État membre avant qu'une décision négative sur sa demande et demandons une durée de **l'interdiction d'entrée de 10 ans**, et non 5, suite à un refus d'entrée d'un ressortissant étranger. De plus, nous refusons le fait que « la **réten**tion ne doit être justifiée que pour préparer le retour ou procéder à l'éloignement », mais réclamons le droit à la rétention lorsque que **l'identité** du ressortissant ne peut pas être **vérifiée** et que la personne peut représenter un **danger** pour l'intégrité nationale.

Nous nous opposons également à la **définition** trop simpliste d'une personne **vulnérable**, notamment concernant les preuves de certains des états décrits. Nous respectons les droits humains et sommes en faveur de leur application, cependant, il est trop difficile de prouver des états de tortures, ou des orientations sexuelles. Nous voulons éviter au maximum toute tentative de **fraude** qui pourrait aboutir à des arrivées beaucoup plus massives, et avoir la conséquence inverse de l'effet recherché.

Enfin, nous sommes en faveur de plus de **coopération**, notamment en termes de **systèmes d'informations coopératifs** et de base de données. En effet, si la Slovaquie demande **l'encadrement humain** de l'Intelligence Artificielle dans le but d'éviter tout risque de fuite numérique ou d'entrée dans les systèmes, nous prôtons cet outil numérique afin de faciliter les procédures. De plus, nous optons pour une **conservation** et une **mutualisation** des informations que les systèmes de sécurité obtiennent concernant les ressortissants illégaux, et ce dans le but d'accélérer les procédures, de garantir la sécurité, et d'éviter des doublons au sein de l'Union Européenne.

Enfin, **l'assistance juridique** doit, selon nous, être **fournie et financée** par l'Union Européenne. Il n'est pas question que les États aux frontières, bien plus exposés, doivent avoir à charge l'accompagnement juridique, de la traduction ou d'autres garanties des droits humains, et donc, de devoir verser beaucoup plus dans ces demandes de l'UE. Nous demandons la création d'un fond commun pour subvenir à ces demandes.

ⁱ République slovaque | *Perspectives des migrations internationales 2019* | OECD iLibrary (no date). Available at: <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/2753f617-fr/index.html?itemId=/content/component/2753f617-fr> (Accessed: 20 November 2023).